

Le RACING CLUB DE LENS organise du 20/03/2014 à 14 h 00 au 28/03/2014 à 12 h 00 un jeu intitulé « GRAND JEU GAMM VERT ! ».

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP DUCATTEAU DELECROIX DUPONT, Huissiers de Justice associés sis 18 rue du Pot d'Étain à BETHUNE (62400)

Article 1 : Organisateur

Le Racing Club de Lens SA Société Anonyme au capital de 9 294 875 € dont le siège social est sis Avenue Alfred Maes 62300 LENS, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro 335 259 990 ci-après désigné, l'organisateur organise un jeu intitulé « GRAND JEU GAMM VERT ! », Jeu Gratuit sans obligation d'achat qui aura lieu du 20/03/2014 au 28/03/2014

Il est gratuit et sans obligation d'achat, rien n'est à payer pour y participer. Ainsi, les frais de connexion au site éventuellement occasionnés seront remboursés par le Racing Club de Lens.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. Le règlement s'applique par conséquent à tout participant qui participe au jeu.

Article 2 : Conditions de participation

Pourront participer au jeu les personnes physiques âgées de 16 ans et plus au 28/03/2014 et résidant en France métropolitaine y compris la Corse.

Ne peuvent participer au jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés du Racing Club de Lens
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu

Article 3 : Comment participer

La participation au jeu s'effectuera uniquement par voie électronique via le site internet www.rclens.fr du 20/03/2014 à 20 h 00 au 28/03/2014 à 12 h 00 en cliquant sur le pavé et les bannières numériques du jeu.

La candidature devra obligatoirement et impérativement comporter tous les renseignements sollicités ci-après à l'aide d'un bulletin de participation mis en ligne, avec comme champs obligatoires à renseigner les civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse électronique, téléphone portable ou fixe, adresse postale

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails, limité à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse).

Toute participation et inscription incomplète, inexacte et reçue après les délais susvisés ne sera prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Cette participation permettra de procéder à la sélection de 31 gagnants par tirage au sort parmi les personnes ayant correctement rempli le formulaire d'inscription mis en ligne. Le tirage au

sort s'effectuera le 28/03/2014 à partir de 14 h 00 en la présence de Maître Christian DELECROIX, Huissier de Justice, membre de la SCP DUCATTEAU DELECROIX DUPONT ou de l'un de ses associés.

Article 4 : Lots

Chaque lot offert ne comprend que ce qui est indiqué, à l'exclusion de toute autre chose. Il ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Le déplacement des candidats afin de participer au jeu ou retirer leur lot restera à leur charge. Aucun frais, ni indemnisation d'aucune sorte ne pourront être sollicités à l'organisateur.

Pour le 1^{er} tiré au sort :

- une soirée VIP Prestige pour deux personnes d'une valeur de 500,00 EUR HT et le Coup d'envoi du match RC Lens / Clermont Foot le 31/03/2014 à 20 h 30 + un bon d'achat de 100,00 EUR TTC valable dans le magasin GAMM VERT le plus proche du domicile du participant

Pour les 2^{ème} au 11^{ème} tirés au sort :

- Un maillot dédicacé officiel du RC Lens d'une valeur de 64,90 EUR TTC à retirer en magasin GAMM VERT le plus proche du domicile du participant

Pour les 12^{ème} au 21^{ème} tirés au sort :

- Un bon d'achat de 20,00 EUR TTC à retirer en magasin GAMM VERT le plus proche du domicile du participant

Pour les 22^{ème} au 31^{ème} tirés au sort :

- Deux places en tribune Trannin pour le match RC Lens / Niort le 11/04/2014 à 20h (sous réserve de changement) d'une valeur de 30 EUR TTC par place à retirer en magasin GAMM VERT le plus proche du domicile du participant

Article 5 : Publication des résultats / remise des lots

Les gagnants tirés au sort seront affichés sur internet rclens.fr sur la page du jeu puis informés par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation par GAMM VERT afin de les orienter vers le magasin le plus proche.

Le premier gagnant tiré au sort est invité à venir chercher ses places au stade le jour du match au niveau de l'entrée de service et de l'entrée VIP tribune Lepagnot à côté d'Emotion FOOT à 19 h 00.

A défaut de respecter ces délais impératifs il sera considéré sans contestation possible, que le participant renonce à sa participation au présent jeu .

Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque participant « gagnant » autorise expressément le Racing Club de Lens et/ou GAMM VERT à utiliser ses nom, prénom, image ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans le cadre de tout

message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le Site du Racing Club de Lens en France ou à l'étranger et/ou GAMM VERT, pendant une période de un an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

Article 6 : Remboursement des frais de connexion

6.1 Seuls les frais de participation réellement engagés seront remboursés sur demande écrite adressée au Racing Club de Lens, Avenue Alfred Maes 62300 Lens qui ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne de lien Internet. Conformément aux dispositions de l'article L.121-36 du Code de la consommation, l'accès au formulaire et la participation au jeu qui y est proposée sont entièrement libres et gratuits, de sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités suivantes. Un seul remboursement, par participant pendant la durée de l'opération (même adresse mail) est admis, à la condition que le participant soit résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

6.2 Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de Communication et dans la limite de 0.15 €, les frais de connexion sur le site pour la participation au jeu seront remboursés par chèque, sur demande du participant adressée dans le mois du débours de ces frais, le cachet de La Poste faisant foi, dans les deux mois de la réception de la demande du participant et celui de la connexion Internet (forfait 0.15 €) pour la participation au jeu, peuvent être obtenus par simple demande écrite, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP à adresser au Racing Club de Lens contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses nom, prénom, adresses mail et postale,
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site,
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Un seul remboursement par participant.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation du Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, le Racing Club de Lens se saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que le Racing Club de Lens ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 8 : Cas de force majeure / réserve de prolongation

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le Racing Club de Lens se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prêtes-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de manquement de la part d'un Participant, Le Racing Club de Lens se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 9 : Données nominatives

Les informations nominatives peuvent être utilisées par le Racing Club de Lens pour répondre aux demandes et pour proposer ses produits et ceux de ses partenaires, sauf désaccord de la part du participant.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque Participant a un droit d'accès, de rectification d'opposition ou de radiation des informations le concernant, en écrivant au Racing Club de Lens, Avenue Alfred Maes BP 275 62305 Lens Cedex

Article 10 : Dépôt et consultation du règlement

Le Règlement complet est déposé à la SCP DUCATTEAU, DELECROIX, DUPONT, Huissiers de Justice associés à Béthune.